

—Assez, répondit Marie épuisée d'efforts, demain je vous écouterai, je vous répondrai ; ce soir, je ne le puis.

Ils marchèrent en silence. En entrant au château, Marie-Sophie répéta :

—Demain, dans la serre.

Puis elle courut s'enfermer dans sa chambre.

(La suite au prochain numéro.)

DISCOURS

De l'honorable T. J. J. Loranger, à la grande convention nationale des Canadiens-Français du comté d'Essex, le 25 juin 1883.

Monsieur le Président,

Messieurs.

Ne vous attendez pas, de ma part, après plus de vingt ans de retraite de la vie publique, déshabitué que je suis des joutes oratoires, à un discours à effet. Il fut un temps où ces efforts m'étaient permis ; mais un trait fameux que l'on cite comme exemple, aux athlètes sortis des combats de tous genres, m'engage à la prudence. En regardant ses bras amaigris, Milton de Crotonne devenu vieux, pleurait sa valeur passée. Un jour qu'il errait dans la montagne, un vieux chêne déjà entr'ouvert lui rappela un exploit dont il était jadis coutumier et il voulut le fendre avec ses mains ; mais les deux parties du tronc se rejoignirent et le retinrent captif. Dans cette attitude, l'athlète six fois vainqueur aux jeux olympiques, fut dévoré par les loups. Le loup que je crains, messieurs, ce n'est point le loup de la montagne, mais c'est un loup plus dangereux, c'est le loup doublé de la peau de renard de la critique. (Appl.)

L'histoire de tous les peuples offre des problèmes sociaux dont la prudence humaine est impuissante à prévoir la solution : la conservation de notre nationalité est un de ces problèmes. Je crois à l'intervention providentielle dans la marche des choses humaines, non que ce soit directement et par l'opération des prodiges, mais bien par la disposition avantageuse qu'elle fait des événements en faveur du peuple qu'elle protège, que se manifeste cette intervention. Suivant les probabilités humaines, la race canadienne devait périr. Isolée sur ce vaste continent, en nombre infime, sans rapports avec la France, abandonnée par la noblesse, qui était sa protectrice née, exposée aux chocs d'institutions ennemies, à l'agression d'une population ennemie de ses institutions, livrée à l'avidité d'aventuriers qui venaient dans un pays conquis chercher fortune, la population française devait disparaître. Mais le secours providentiel dont je viens de parler, le biais des événements, comme dit Montaigne, l'a sauvée. Elle a dû sans doute la conservation de sa nationalité, de ses institutions, de ses lois et la protection de ses droits à la libéralité du gouvernement anglais. L'Angleterre est assez libre pour partager sa liberté avec ses colonies, les laisser jouir de leurs franchises et même en profiter. A l'inverse des autres pays, et notamment de la France qui cherchent à exploiter les leurs, c'est de leur prospérité que la métropole anglaise en tire la sienne. Ce n'est pas que je croie à l'enthousiasme de la libéralité anglaise à l'égard des libertés laissées à ses sujets étrangers ; on ne verse guère de larmes de tendresse à Downing street ; et il est possible que ce soit à la crainte que nous avons dû le traitement généreux que nous en avons reçu. Mais, soit intérêt, soit générosité, nous en avons profité et c'est là l'essentiel. Après la cession, malgré les stipulations des traités, la langue, les institutions et les lois de la race française étaient menacées. Le despotisme militaire régnait partout. C'étaient les lois anglaises qui étaient mises en usage, non seulement pour les sujets britanniques, mais encore pour les sujets français. Nulle justice, nul ordre régulier, l'arbitraire régnait partout. La langue française promise par la capitulation était mise en oubli.

Les droits des Canadiens étaient partout foulés aux pieds. La race française allait succomber, quand vint la révolution américaine qui, par la crainte qu'elle inspira à l'Angleterre de voir passer les Canadiens sous le drapeau de Washington, les sauva en leur faisant accorder, par l'acte de Québec, un Conseil législatif et la conservation des lois françaises. En reconnaissance de cette concession, les Canadiens assurèrent la colonie à l'Angleterre par la défaite d'Arnold et de Montgomery.

Contre l'attente des anciens sujets britanniques, s'intitulant par excellence les loyaux sujets, les Canadiens avaient été appelés au Conseil législatif et l'action de ce corps se trouve également favorable aux deux populations.

Ce fut alors que les sujets anglais agitèrent la question du gouvernement représentatif, mais composé de représentants anglais, de façon à noyer l'influence de l'élément français dans son sein. Ce qu'ils demandaient, c'était une seule législature pour le Haut et le Bas-Canada, avec une représentation inégale : et c'est, en probabilité, ce qu'on leur aurait accordé, si la révolution française, née en grande partie de la révolution américaine (l'histoire fait trop peu de cas de ce point), fit encore une fois craindre la désaffection des Cana-

diens, et on leur accorda la constitution de 1791 telle qu'elle fonctionna jusqu'à 1837, avec une législature pour le Haut et une pour le Bas-Canada, et une représentation fondée sur le nombre ; ce qui assura à l'élément français la prépondérance dans ce corps.

L'Union de 1841 fut sans doute faite pour nous perdre, en mettant l'élément français dans une grande minorité vis-à-vis une majorité composée de représentants du Haut-Canada et des représentants anglais du Bas. Mais le gouvernement responsable dont on a accordé le bénéfice au pays, sous cette constitution, a déjoué les projets ourdis contre nous.

Je reconnais les inconvénients du gouvernement responsable, mais je déclare qu'il nous a sauvés. S'il ne nous eût pas été accordé avec l'union telle que nous l'avons eue, en moins de 50 ans elle nous aurait absorbés.

Ce fut sous cette union de 1841 que nous avons développé nos institutions. Nous avons obtenu la liberté du sol par la sécularisation des réserves du clergé et l'abolition de la tenure seigneuriale ; nous avons perfectionné nos lois d'éducation, organisé le régime municipal ; en un mot, nous avons consolidé notre état social. Encore une fois, l'union de 1841, faite pour nous perdre, nous a sauvés.

C'est surtout à l'affranchissement du sol opéré par l'abolition de la tenure seigneuriale dont je viens de parler, que le cultivateur canadien doit d'être le propriétaire le plus libre du monde.

Notre protection pour l'avenir, comme elle l'a été par le passé, se trouve dans la possession du sol, dans l'usage des lois françaises infiniment supérieures aux lois anglaises, et dans un régime perfectionné de lois de propriété. La race qui possède le sol possède le pays.

On appelait au moyen âge, où tout, jusqu'à l'air, était inféodé, un franc homme, celui qui n'était soumis à aucune redevance.

L'empereur Frédéric Barberousse, allant guerroyer contre Notre Saint-Père le pape, parcourait, à la suite d'une grande armée, les plaines de la Lombardie, ce vaste cirque de l'Italie. Les populations se courbaient sur le passage du grand empereur qui, entouré d'un brillant état-major, recevait avec hauteur les hommages.

Tous se prosternaient, moins cependant un vieillard qui, debout, sous un chêne, les bras croisés et tenant haut le regard, refusait l'hommage à Barberousse. Informé du fait, ce dernier, irrité, pique des deux vers le vieillard et lui demande d'une voix terrible :

—Qui es-tu toi, qui me refuses la foi ?

—Un franc homme ! répond fièrement le vieillard.

—De qui relèves-tu ?

—De Dieu et de ma terre.

—Passons, dit l'empereur, cet homme est plus grand que moi !

Eh bien, messieurs, ce franc homme, libre comme l'air, qui ne relève que de Dieu et de sa terre, qui peut braver les puissants et leur refuser l'hommage, c'est le cultivateur canadien. Devant cet homme, passez empereurs, il est plus puissant que Frédéric Barberousse. (Appl.)

Sous la Confédération de 1867, nous sommes, sans doute, à certains égards, dans une position d'inégalité. Il va se soulever, il s'est même déjà soulevé des questions constitutionnelles, dont l'interprétation peut mettre en danger notre existence nationale, mais avec du courage et de l'énergie, de l'union surtout, encore une fois nous conjurerons l'orage !

Les trois éléments de prospérité d'une nation consistent, répétons-le, dans la propriété du sol, dans la perfection de ses lois et dans son attachement à sa religion. Le sol, les lois, la foi, telle est le triple motto qu'une nation doit écrire sur sa bannière.

Le peuple juif fut un peuple privilégié et, comme gage de son alliance et de sa prospérité, Dieu lui promit la terre de Chanaan ; il lui donna des lois sur la montagne et, pour premier précepte de ces lois, il lui ordonna d'adorer le Seigneur son Dieu. Quoique peuple pasteur plutôt qu'agriculteur, le premier juif resta attaché au sol. Les étrangers ne pouvaient posséder la terre que les propriétaires ne pouvaient pas même aliéner perpétuellement ; les aliénations ne se faisaient que pour cinquante ans, à l'expiration desquels elles devenaient résolues.

Ce fut à la possession de la terre italique, d'après le monde romain, que cette nation dut en grande mesure sa puissance. Ce ne fut que quand les empereurs permirent aux peuplades descendues des montagnes du nord, aux barbares, nos pères, d'occuper les terres de l'empire que commença à déchoir la puissance romaine. Les Romains étaient par excellence, comme d'ailleurs la plupart des peuples anciens, un peuple théocratique, c'est-à-dire fortement attaché à sa croyance religieuse, *priest ridden*, comme nos amis le disent du Bas-Canada. Tout se faisait chez ce peuple au nom des dieux et se voilait sous le manteau de la religion. Jules César était souverain pontife ; Pompée sacrifiait au Capitole ; les Termes honoraient les héritages ; les Lares s'asseyaient au foyer domestique. C'était au moyen de rites sacrés que les Féciaux déclaraient la guerre. Les traités d'alliance se déposaient dans les temples. Le terrain une fois affecté aux sépultures demeurait sacré.

Il en était ainsi des temples, qui ne pouvaient plus servir aux usages profanes. Il faut bien le dire, sous ces rapports, les anciens peuples, et les Romains entre autres, étaient de bien meilleurs païens que nous sommes de bons chrétiens. Ce ne fut que quand les dieux s'en allèrent, que la souveraineté romaine s'en alla, et l'empire romain aurait péri en entier si, à sa destruction, n'avaient survécu ses lois, qui ont conservé la gloire de son nom.

Les sciences et les lettres sont un autre élément de perpétuité et de conservation. Lacédémone, la première ville militaire de la Grèce, et Corinthe, la plus riche et la plus commerçante, sont aujourd'hui pour ainsi dire disparues, le nom en est oublié ; et la république d'Athènes, plus petite, moins populeuse et plus pauvre, subsiste encore et s'appelle la république des lettres.

Les races britanniques sont plus industrieuses, plus commerçantes et plus riches que la race française, mais cette dernière est plus littéraire et plus artistique ; ne craignons pas de dire le mot, elle est sous ce rapport à l'élément Saxon ce qu'Athènes était à Corinthe et à Sparte.

J'ai été plus ou moins lié à bien des événements qui se sont opérés depuis 1841 et le contemporain de tous les hommes distingués qui y ont pris part. Témoin ou acteur, j'ai tout vu et puis rendre témoignage de tout. J'ai vu la prospérité et l'accroissement de l'élément français sur cette terre du Canada. Il n'y a pas quarante ans, les townships de l'Est n'étaient encore qu'une vaste solitude : les townships du Sud étaient exclusivement peuplés de colons anglais. L'objet de l'établissement de la compagnie des terres depuis 1835 à 1850, fut ostensiblement de mettre tout le sol, depuis la frontière des Etats-Unis jusqu'au fleuve Saint-Laurent, en possession de l'élément anglais. On ne s'en cachait pas, on voulait même acquérir les terres avoisinant le fleuve, et jeter, comme le disaient certains partisans fanatiques, les Canadiens dans le Saint-Laurent. On avait même, à cet effet, jeté les fondements d'une petite ville sur le fleuve, pour relier cet établissement à la frontière par un cordon non interrompu de colonisation. Les townships de l'Est, qui forment un vaste territoire, se sont établis, mais ce fut au profit de la race française, qui les possède en entier et en a formé autant de paroisses françaises par le cœur, par les usages et par la foi. Ce ne furent pas les Canadiens du Saint-Laurent, mais les habitants des townships du Sud qui furent délogés, et, refoulant le mouvement qu'on voulait diriger contre eux, les Canadiens se sont établis depuis le Saint-Laurent jusqu'aux Etats-Unis et envoient en parlement des hommes de leur race.

J'ai connu le temps où le Haut-Canada, au nord du Saint-Laurent, était exclusivement habité par une population anglaise. Aujourd'hui les Canadiens forment la majorité des comtés de Russell et de Prescott, et Ottawa envoie un membre français au parlement.

Qu'ai-je besoin de parler du comté d'Essex, où nous sommes aujourd'hui assemblés pour chômer, à l'extrémité du Haut-Canada, notre fête nationale ; composé en grande majorité des descendants des plus anciens habitants du pays et qui est représenté au parlement local par un membre canadien. Espérons qu'il en sera bientôt ainsi au parlement fédéral et que le comté voisin, aussi peuplé par l'élément français, suivra cet exemple ?

Il est impossible de prévoir les événements qui s'opèreront sur ce vaste continent d'Amérique. Une grande lutte s'y prépare. La civilisation va comme le soleil, de l'Orient à l'Occident, elle fait comme lui le tour du monde. L'Amérique est aujourd'hui à l'Europe ce que l'Europe fut à l'Asie ; elle reçoit le trop plein de sa population.

C'est vers l'Ouest que la civilisation et les migrations des races se dirigent. Ces migrations sont parvenues aux bords du Pacifique, et il semble que le trop plein des populations asiatiques doit se tourner vers l'Amérique, que sur ce continent un grand conflit doit s'opérer, et que les races de Sem et de Japhet, séparées depuis plusieurs mille ans, s'y rencontreront pour s'y livrer un combat suprême. Voyez les Chinois se répandant sur l'Amérique, où ils sont l'objet de vives haines et de grandes hostilités.

Mais laissons là ces hypothèses, pour ne songer qu'au rôle que la race française jouera au milieu de ces vicissitudes et dans la civilisation américaine, où elle est appelée à propager l'influence de l'élément latin, c'est-à-dire la civilisation catholique et les traditions de la France. Les événements accomplis par les Francs en Amérique, *res gesta per Francos in America*, ne fourniront pas les pages les moins intéressantes à l'histoire de l'humanité.

Il y a quarante ans, on mettait en problème le sort de la race française en Canada ; la conservation de notre nationalité était alors l'objet de craintes universelles. Aujourd'hui cette conservation est patente, et il faudrait être aveugle à la lumière du soleil pour en douter.

Si, cependant, la patrie devait périr, peintre ou poète, j'en ferais un tableau.

Sur le haut promontoire qui domine le grand fleuve,